

Addendum mai 2016 au livre
Gouvernance de la santé, les acteurs institutionnels
de Patricia Siwek, paru en 2011 aux Éditions Le Coudrier

Depuis le 1^{er} mai 2016, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), l'Institut de veille sanitaire (INVS) et l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) sont regroupés au sein d'une agence nationale de santé publique qui porte le nom de Santé publique France.

En attente de la prochaine édition du livre *Gouvernance de la santé, les acteurs institutionnels*, l'auteur précise dans cet addendum les principales informations à connaître concernant ce nouvel établissement public.

Fiche d'identité



Nom : Santé publique France
Siège : 12 rue du Val d'Osne 94 415 Saint-Maurice cedex
Date de création : 1^{er} mai 2016
Textes réglementaires : loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ; décret n° 2016-523 du 27 avril 2016
Statut : établissement public à caractère administratif
Effectif : 625 personnes
Tutelle : ministère chargé de la santé
Budget (prévisionnel) : 200 millions d'euros
Financement : subventions de l'État
Site internet : <http://www.santepubliquefrance.fr>

Organisation

À la tête de Santé publique France, se trouve un directeur général assisté d'un directeur général adjoint, d'un directeur scientifique et d'un directeur de cabinet. L'agence est organisée autour de dix directions scientifiques et transversales : alerte et crise ; communication et dialogue avec la société ; prévention et promotion de la santé ; aide et diffusion aux publics ; maladies infectieuses ; maladies non transmissibles et traumatismes ; régions ; santé environnement ; santé travail ; et mission scientifique et internationale. Six directions assurent le support et le soutien à l'activité. L'agence a sous son autorité des cellules d'intervention en région, placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé. La gouvernance de l'agence est assurée par quatre conseils : le conseil d'administration, le conseil scientifique, le comité d'éthique et de déontologie et le comité d'orientation et de dialogue.

- Le conseil d'administration est composé de 28 membres (dont 9 représentants de l'État), chargés de se prononcer sur les grandes orientations stratégiques de l'agence, son programme d'activité et les moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de ses missions. Le mandat des membres est valable quatre ans et renouvelable une fois.

- Le conseil scientifique, composé de 27 membres, est chargé de veiller à la qualité et à la cohérence de la politique scientifique de l'agence. Ses membres sont nommés sur proposition du directeur général après validation du conseil d'administration, pour une durée de quatre ans, renouvelable.

- Le comité d'éthique et de déontologie est composé de 7 membres. Il est chargé de veiller au respect des règles éthiques et déontologiques applicables à l'agence, à ses personnels et à ses collaborateurs occasionnels. Ses membres sont nommés pour une durée de quatre ans par le conseil d'administration.

- Le comité d'orientation et de dialogue est composé de 10 à 20 membres. Il est chargé de préciser les attentes et interrogations de la société en matière de santé publique. Ses membres sont nommés pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois, par le conseil d'administration.

Missions

Santé publique France a pour mission de protéger efficacement la santé des populations.

Sa mission s'articule autour de trois axes majeurs : anticiper, comprendre et agir.

Santé publique France est une agence scientifique et d'expertise du champ sanitaire. Elle a en charge :

- l'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations ;
- la veille sur les risques sanitaires menaçant les populations ;
- la promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé ;
- le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé ;
- la préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires ;
- le lancement de l'alerte sanitaire.